



Non présentation d'enfants

Par **katy**, le **03/11/2008 à 16:23**

Je suis divorcé depuis 1 an et demi, séparé depuis 4 ans et je ne cesse de déposer des plaintes pour non présentation d'enfants contre mon ex femme. Pour tout vous dire, j'en suis à ma cinquième plaintes, ce que je ne sais pas c'est combien il y en aura encore, et surtout quand la justice va finir par la condamner. Ne me parlez pas de cumuls de plaintes, l'art 225.7 du code pénal ne stipule pas qu'il faille un cumul de plaintes mais parle bien d'une condamnation avec ou sans sursis ainsi qu'une amende. Alors, où est donc la justice en France ? Merci pour votre réponse.

Par **Karl Lewis**, le **18/11/2008 à 16:38**

Bonjour,

je ne suis malheureusement pas en mesure de vous répondre car pas assez qualifié.

En revanche, il se trouve que moi-même je vais devoir porter plainte pour les vacances de Noel qui arrivent, pour non présentation d'enfant, mon fils. Sa mère est partie habitée à plus de 900kms de mon domicile et refuse d'appliquer les décisions du dernier jugement rendu...

Plus j'avance dans ce brouillard juridictionnel (notamment par le biais de mon avocat, par celui du web et de ses forums) et plus je m'aperçois que malgré tout ce qui peut être dit concernant la position du père qui est soit disant "valorisée", "prise en compte", etc. mais surtout **l'intérêt de l'enfant**[s]/[s] au final, la mère a tous les droits, et exerce tous les non respects de jugement dans la plus grande impunité et indifférence générale...

Donc, certes ne soyons pas défaitistes, mais notre qualité de père est encore très loin d'être reconnue par la justice française...

Cordialement et Bon Courage!